

Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et
autres rémunérations du chef et des conseillers

Conseil des Abénakis d'Odanak

31 mars 2022

Conseil des Abénakis d'Odanak

Table des matières

	<u>PAGE</u>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations du chef et des conseillers	2

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du
Conseil des Abénakis d'Odanak

Nous avons effectué l'examen du tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations du chef et des conseillers ci-joint du Conseil des Abénakis d'Odanak pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (appelé ci-après le « tableau »). Le tableau a été préparé par la direction du Conseil des Abénakis d'Odanak selon les exigences des Services aux autochtones Canada publiées selon « 2021-2022 – Exigences en matière de rapports financiers ».

Responsabilité de la direction à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation de ce tableau conformément aux exigences des Services aux autochtones Canada publiées selon « 2021-2022 – Exigences en matière de rapports financiers », ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le tableau ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du tableau conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ce tableau.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ce tableau n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences des Services aux autochtones Canada publiées selon « 2021-2022 – Exigences en matière de rapports financiers ».

 ¹

Le 13 juillet 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122666

Conseil des Abénakis d'Odanak

Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations du chef et des conseillers

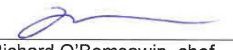
Exercice terminé le 31 mars 2022

Nom	Titre	Nombre de mois		Salaires ou honoraires		Autres rémunérations		Frais de voyage		Total	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
				\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Richard O'Bomsawin	Chef	12	12	55 407	55 000	100	100	-	-	55 507	55 100
Claire O'Bomsawin	Conseillère	-	7	-	32 125	-	12 920 (2)	-	-	-	45 045
Alain O'Bomsawin	Conseiller	12	12	45 333	45 000	100	100	-	-	45 433	45 100
Florence Benedict	Conseillère	12	12	45 333	45 000	7 013 (1)	6 962 (1)	192	109	52 538	52 071
Jacques Thériault-Watso	Conseiller	12	12	45 333	45 000	7 113 (1)	5 901 (1)	-	609	52 446	51 510
Nicole O'Bomsawin	Conseillère	4	-	15 111	-	100	-	-	-	15 211	-
				206 517	222 125	14 426	25 983	192	718	221 135	248 826

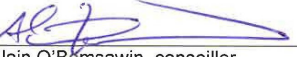
(1) Le montant des autres rémunérations correspond principalement à la participation du Conseil pour les conseillers qui contribuent au Régime des Bénéfices Autochtones (RBA). Pour les élus qui ne contribuent pas au RBA, l'équivalent de ce qui aurait dû être cotisé par l'organisation s'ils y avaient adhéré est inclus dans la prime de départ.

(2) Le montant des autres rémunérations correspond au versement de la prime de départ pour les élus. Cette prime représente une semaine de rémunération par année de service à laquelle s'ajoute le montant qui aurait été versé au RBA pour les élus qui n'y ont pas adhéré.

Au nom du conseil


Richard O'Bomsawin, chef


Florence Benedict, conseillère


Alain O'Bomsawin, conseiller


Nicole O'Bomsawin, conseillère


Jacques T. Watso, conseiller